

REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES

ECONOMIQUES ET DE GESTION



Mémoires présenté en vue de l'obtention des crédits associé au diplôme de
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE

Option : Economie

Spécialité : Analyse de projets

THEME :

**INFLUENCE DU MODE DE FINANCEMENT PUBLIC SUR
L'EFFICACITE DU PROJET DE CONSTRUCTIONS,
REHABILITATIONS ET DE L'EQUIPEMENT DES
INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE GENERAL : (PCREI-ESG)**

Présenté par :

BALLO Barnabé

&

FANGNINOU William Dodji

Sous la direction de :

Maitre de stage

Thomas D. ELEGBEDE

coordonnateur : PCREI-ESG

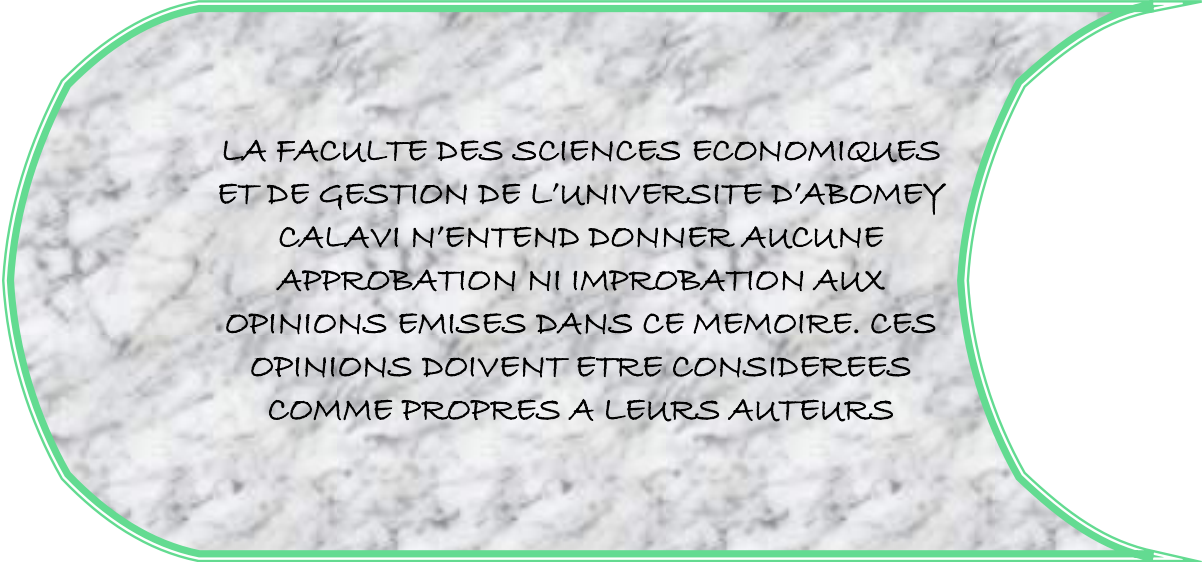
Directeur de mémoire

Dr Jean ADANGUIDI

Enseignant à la FASEG

Année académique : 2014 -2015

Date de dépôt du mémoire :



LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES
ET DE GESTION DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY
CALAVI N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES
COMME PROPRES A LEURS AUTEURS

Dédicace 1

A

Ma maman et à mes frères et sœurs, je dédie ce travail

FANGNINOU William Dodji

Dédicace 2

A

Mon cherpapa sans oublier ma chèremaman, je dédie ce travail

BALLO Barnabé

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de :

Dr Jean ADANGUIDI, notre maître de mémoire ;

Mr Thomas D. ELEGBEDE Coordonnateur du PCREI-ESG, notre maître de stage ;

Mr Denis MOUZOUN, assistant à la FASEG ;

Tout le corps professoral de FASEG ;

Mr Gilles GNASSOUNOU, Chef Division à la Cellule de Suivi-Evaluation de la DPP/MESFTPRIJ ;

Mr DéoGratias MONTCHO, Chef Division au Service des Etudes et de la Prospective de la DPP/MESFTPRIJ ;

Mr Fabrice DAKPAHOSSOU en service à Cellule de Suivi-Evaluation de la DPP/MESFTPRIJ.

RESUME

Le Bénin dans la vision de bien être socio-économique s'est proposé de nouveaux dynamismes pour son développement. Alors une nouvelle promotion des secteurs de l'enseignement secondaire général, de la formation professionnelle s'avère indispensable pour le développement et l'évolution du secteur éducatif Béninois. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de Constructions, de Réhabilitations et Equipement des Infrastructures Scolaires dans l'Enseignement Secondaires Général (PCREI-ESG). Cependant, ce dernier est confronté à des problèmes au cours de son exécution de 2010-2014. En effet, le problème lié au mode de financement est le problème majeur auquel le PCREI-ESG est confronté. Ce qui amène à choisir comme thème : influence du mode de financement Public sur l'efficacité du Projet de Constructions, Réhabilitations et d'Equipement des Infrastructures Scolaires dans l'Enseignement SecondairesGénéral (PCREI-ESG). Pour cette étude, on va utiliser une méthodologie adaptée à chaque hypothèse. Ainsi pour la vérification de l'hypothèse1 on va procéder par le calcul du taux moyen d'exécution financière et le taux moyen d'exécution physique du projet. Ce qui a permis d'avoir des relations entre les financements publics et les réalisations. En plus, pour la vérification de l'hypothèse2 on va procéder par la méthode de calcul de l'efficacité proposée par IDEA international pour évaluer l'efficacité des dépenses publiques du projet. Ainsi, de ces différentes analyses il ressort d'une part que l'allocation des financements publics du projet à un effet positif sur ses réalisations et d'autres parts le mode de financement public n'est pas efficace.

Mots clés : efficacité, dépenses publiques ; projet.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : présentation du lieu et déroulement du stage	3
SECTION1 : présentation de MESFPRIJ	4
SECTION2 : déroulement du stage.....	13
CHAPITRE II :cadre théorique et méthodologique	14
SECTION1 : cadre théorique	15
SECTION2 : revue de littérature et méthodologie de recherche	17
CHAPITRE III : présentation et analyse des résultats	25
SECTION1 : présentation des données	26
SECTION2 : analyse des résultats	36
CONCLUSION	

BIBLIOGRAPHIEb

ANNEXEa

TABLEAU : DES SIGLES ET ABREVIATIONS

DRH	Direction des Ressources Humains
MESGFPTRIJ	Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
INSAE	Institution Nationale de la Statistique appliquée et de l'Economie
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
PNB	Produit National Brut
PIP	Programme d'I investissement
PIB	Produit Intérieur Brut
IDEA	Institut de Développement en Economie et Administration
PCREI-ESG	Projet de Constructions, Réhabilitations et Equipements des Infrastructures scolaires dans l'Enseignement Secondaire Général
DPP	Direction de Programmation et de la Prospective
SEP	service des Etudes et de la Prospective
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
MCAPLN	Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESFTP	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
SGSI	service de la Gestion du Système d'Information
SC	Service de la Coopération;
CSEPP	Cellule de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes
DAC	Division Accueil et Courrier
DGAP	Division Gestion Administrative et du Personnel
DM	Division du Matériel
DEP	Division des Etudes Prospectives;

DP	Division de la Planification
DCADS	division centralisation et analyse des données statistiques
DGI	division Gestion de l'information
DCPG	division de la coopération avec les organisations privées et non gouvernementales
DCPG	division de la coopération avec les institutions publiques
DPB	Division programmation et Budgétisation
DPB	Division Suivi-Evaluation)
EGE	Etats Généraux de l'Education
(PMI)	Projet Management Institue
PDDSE	Plan décennal de Développement du Secteur de l'Education Actualisé

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux N°1 : répartition du budget du programme.....	36
Tableaux N°2 Les activités prévues.....	42
Tableaux N°3Réalisation physique du projet de 2010-2014.....	43
Tableaux N°4 Taux d'exécution physique des activités du projet.....	44
Tableaux N°5taux d'exécution financière annuelle du projet de 2010-2014.....	46
Tableaux N°6 taux d'exécution physique et financière du projet.....	47
Tableaux N°7 calcul d'efficacité.....	48

INTRODUCTION

Depuis la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990, la politique éducative a été clairement définie dans la lettre de politique éducative du Gouvernement puis reprise en 2005 par l'élaboration et l'endossement par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education.(Plan décennal de Développement du Secteur de l'Education actuel)

Selon, Jomtiem1990« toute personne – enfant, adolescent ou adultes – doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux »

ANNA Bouboin(1974) aussi avait déclaré le développement général d'une société ou d'un pays dépend étroitement de la formation du capital humain.

Ainsi, l'évolution de l'offre éducatifs béninoise fait que le MESFTPRIJ a mis en place le projet de Construction, de Réhabilitation et d'Equipement des Infrastructures Scolaires dans l'Enseignement Secondaires Général Pour améliorer, l'accès, la qualité et l'équité de l'enseignement secondaire général.Mais peut-on avoir l'envie d'investir dans l'éducation en élaborant des projets sans pouvoir être en mesure de les financer ?C'est pour réfléchir à cette question qu'il a été jugé utile d'orienter cette étude sur le thème : INFLUENCE DU MODE DE FINANCEMENTPUBLIC SUR L'EFFICACITE DU PROJET DE CONSTRUCTIONS, DE REHABILITATIONS ET D'EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL (PCREI-ESG).L'objectif de cette étude est d'évaluer l'effet du mode de financement du PCREI-ESG sur ses réalisations. Un projet mis en œuvre par le ministère des ESFTPRIJ.Cette étude s'articule autour de trois chapitres : le premier chapitre présente le lieu et le déroulement du stage, le second chapitre comporte le cadre théorique et la méthodologie de recherche quant au troisième, il présente les résultats et leur analyse.

CHAPITRE I

La présentation du lieu et déroulement du stage

Section1 : Présentation du MESFTPRIJ et de la DPP

Cette section présente successivement l'historique l'attribution fonctionnement et l'organisation du Ministère

1.1HISTORIQUE MISSION FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

1.1.1-Historique

L'administration du système éducatif béninois a connu toutes sortes d'avatars. En effet, le cadre institutionnel a varié au rythme des changements politiques. Jusqu'à l'avènement de la Réforme de 1975, un seul ministère, le Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports s'occupait du secteur. De 1975 à la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation (février 1990), quatre ministères se sont partagés la tutelle du système qui a mis en place un modèle de développement socialiste. Avec les contestations à la fois politiques et institutionnelles de 1990, on est revenu à un Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, la culture et l'alphabétisation étant toujours logées dans un autre ministère. En 2008 de nouveau, l'Education est placée sous la tutelle de quatre ministères :

-le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) ;

-le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) ;

-le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;

-le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MCAPLN) qui définit et gère la politique de l'alphabétisation au Bénin.

-Le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est un nouveau ministère créé à la suite des élections présidentielles de mars 2011 par décret n°2011-450 du 28 mai 2011. Il est né de l'extension de la vocation du MESFTP prenant en compte justement la reconversion et l'insertion des jeunes

1.1.2-MISSIONS

-En vertu du Décret N° 2007- 441 du 02 octobre 2007, relatif à ses attributions, son organisation et son fonctionnement, le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP), a pour mission, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire et de formation technique et professionnelle, conformément aux conventions internationales, aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

Le Ministre est le premier responsable de l'exécution des politiques, décisions et instructions du Gouvernement dans les domaines de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle. Il rend compte de ses activités au Chef du Gouvernement.

1.1.3-Attributions

Le domaine de compétence du MESFTP couvre l'ensemble des activités spécifiques d'éducation et de formation au niveau de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle.

A ce titre, relèvent de ses attributions :

-la détermination des objectifs de formation, en concertation avec les partenaires institutionnels dans le domaine de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle ;

-la conception, l'élaboration et l'évaluation des programmes d'enseignement et de formation ainsi que leur mise en œuvre ;

-l'établissement et la mise en œuvre de la carte scolaire, conformément aux objectifs d'égalité d'accès à l'enseignement et à la formation, ainsi que la détermination des conditions d'ouverture et de fermeture des établissements publics et privés d'enseignement secondaire et de formation technique et professionnelle ;

-la mise en œuvre des activités liées à l'agrément, à la normalisation et à la promotion des matériels didactiques, des manuels scolaires et autres équipements et fournitures utilisés dans les établissements d'enseignement secondaires et de formation technique et professionnelle, à la détermination des modalités d'évaluation des apprentissages et d'orientation scolaire en liaison avec les objectifs de formation et les programmes d'enseignement ;

-le développement de la recherche pédagogique et des méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'animation visant à améliorer la qualité de l'enseignement ;

- la détermination, en liaison avec les Ministères et les partenaires sociaux concernés, des statuts particuliers du corps de contrôle et d'encadrement, des enseignants et des personnels administratif et technique du MESFTP ;
- la détermination des conditions de recrutement, de formation, d'affectation et de promotion des enseignants ainsi que des conditions de leur habilitation à bien dispenser l'enseignement ;
- la gestion des carrières du corps de contrôle et d'encadrement des personnels enseignant, administratif et technique du MESFTP conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- la réalisation et la maintenance des infrastructures et équipements de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle conformément à la législation en vigueur ;
- la détermination des modalités d'évaluation des apprentissages, des acquis et des compétences des apprenants, en liaison avec les objectifs de formation et de programmes d'enseignement ;
- la détermination des conditions de recrutement, de formation, d'affectation, de promotion des personnels, administratif et technique spécifiques dans le domaine de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle ;
- la protection sociale et sanitaire des personnels enseignant, administratif et technique ainsi que celle des apprenants ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail du corps de contrôle et d'encadrement, du personnel enseignant, administratif et de soutien ainsi que celles des apprenants ;
- la détermination des filières de formation technique et professionnelle au niveau scolaire, des conditions d'accès et de progression dans les différentes filières, de la nature des diplômes et des conditions de leur délivrance ;
- le développement de l'éducation physique et sportive, des activités culturelles et civiques dans les établissements d'enseignement secondaire et de formation technique et professionnelle ;
- la détermination ou la validation, en liaison avec les autorités compétentes et les collectivités locales, des sites d'implantation d'infrastructures de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle.

1.1.4-fonctionnement et organisation

Pour assurer la mission qui lui est assignée, le MESFTP :

-prépare et propose au Gouvernement les politiques, stratégies et plans d'actions répondant aux objectifs d'éducation et couvrant les domaines de sa compétence ; il en assure la mise en œuvre, une fois adoptés ;

-initie et propose les mesures législatives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'enseignement secondaire et de formation technique et professionnelle et veille à leur application ;

-organise l'administration centrale et les structures déconcentrées placées sous son autorité et veille à leur fonctionnement rationnel et efficient ;

-initie et met en place le système d'information ainsi que le système de contrôle et d'évaluation des activités relevant de sa compétence, en définit les objectifs, l'organisation et les moyens ;

-évalue les besoins en moyens humains, matériels et financiers du Ministère dans le cadre des procédures budgétaires nationales et en assure la gestion conformément aux lois et règlements en vigueur. Il assure également le contrôle de la gestion administrative et financière de tout projet du secteur dont il a la charge ;

-propose la mise en place de toute instance de concertation, de coordination interministérielle ou de tout autre organe de nature à permettre une meilleure prise en charge des missions qui lui sont confiées ; il en formule les attributions, la composition et le mode de fonctionnement ;

-préside les Conseils et Commissions prévus par la loi d'Orientation de l'Education Nationale et les textes relatifs à l'organisation de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle.

Pour accomplir convenablement toutes ces tâches, le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle (MESFTP) comprend:

-des services directement rattachés au Ministre ;

-un Cabinet du Ministre ;

-un Secrétariat Général du Ministère ;

-des Directions Centrales ;

-des Directions Techniques et Déconcentrées ;

-des Organismes sous tutelle ;

-des Organes Consultatifs et/ou délibératifs nationaux.

1.2-description et fonctionnement de la DPP

La Direction de la Programmation et de la Prospective est chargée de :

-collecter, traiter et diffuser toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétence du ministère, notamment par rapport aux attentes et des usagers.

-animer les processus d'analyse, de planification et de suivi-évaluation du ministère ;

-élaborer, suivre, évaluer en liaison avec le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère, les plans stratégiques et opérationnel du ministère ;

-élaborer, en liaison avec les directions techniques et les directions départementales les programmes et projets du ministère ;

-élaborer, suivre et évaluer un budget-programme à partir des plans stratégique et opérationnel du ministère et du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

-mobiliser, en liaison avec les services financiers, les financements pour ces projets et programmes ;

-mettre en place une base de données et un dispositif de collecte et de traitement des informations, pour réussir la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation au sein du ministère ;

-veiller à la prise en compte des études d'impact environnementale dans le cadre des programmes et des projets du ministère.

Elle comprend :

-le secrétariat ;

-le service des Etudes et de la Prospective (SEP) ;

-le service de la Gestion du Système d'Information (SGSI) ;

-le Service de la Coopération (SC) ;

-la Cellule de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes(CSEPP) .

1.2.1: DU SECRETARIAT

Le secrétaire est chargé de :

- coordonner les travaux de secrétariat de tous les services de la Direction ;
- enregistrer, ventiler et traiter le courrier ordinaire ;
- classer et tenir les archives de la Direction ;
- rédiger et traiter les dossiers de nature confidentielle à lui confiés par le Direction ;
- assurer les relations de la Direction avec les usagers ;
- assurer la gestion administrative du personnel de la Direction ;
- assurer la gestion du matériel ;
- exécuter toute autre tâche à lui confiée par le Directeur.

-Le Secrétariat comprend trois (3) divisions :

.la Division Accueil et Courrier (DAC)

Division Gestion Administrative et du Personnel (DGAP) ;

.la Division du Matériel (DM).

Le Chef du Secrétariat a rang de Chef Service.

1.2.2-LE SERVICE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Le service des Etudes et de la Prospective est chargé de :

-réaliser ou faire réaliser les études prospectives d'évaluation permettant d'éclairer les stratégies à mettre en œuvre par le Ministère ;

Contribuer à la définition des programmes d'activités des plans d'actions ;

-assurer l'étude, la conception et la rédaction à l'initiative des directions techniques et des organismes sous tutelle, des projets destinés au développement du sous-secteur de l'enseignement secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle ;de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes ;

-veiller à la prise en compte des études d'impact environnemental dans le cadre des projets et programmes du ministère.

Le Service des Etudes et de la Prospective comprend deux (2) divisions :

- la Division des Etudes Prospectives (DEP) ;
- la Division de la Planification (DP).

1.2.3-SERVICE DE LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION

Le Service de la Gestion du Système d'information est chargé de :

- coordonner de collecte des statistiques du sous-secteur au niveau des Directions départementales ;
- centraliser, traiter et analyser les données statistiques du sous-secteur et en assurer la synthèse et la diffusion en vue de leur exploitation ;
- élaborer et diffuser l'annuaire statistique du Ministère ;
- élaborer des outils d'aide à la décision dans le sous-secteur (tableau de bord, carte scolaire guide d'orientation)
- assurer le pilotage, la maintenance et l'exploitation du système d'information, en liaison avec les utilisateurs et les acteurs du système.
- coordonner a division centralisation et analyse des données statistiques (DCADS)
- La division Gestion de l'information (DGI)

1.2.4- SERVICE DE LA COOPERATION

Le service de la coopération est chargé de :

- assurer la liaison entre le Ministère ; les Ministères en charge des affaires Etrangères, du Développement, de l'Economie et des finances, en vue de promouvoir l'assurance technique ;
- assurer le suivi de l'intervention s des organisations non gouvernementales et autres partenaires dans le sous-secteur ;
- élaborer les documents périodiques relatifs aux divers aspects des interventions des partenaires Techniques et Financiers en vue d'en assurer une synergie dans le sous –secteur ;
- assurer le suivi des missions d'assistance technique ;
- préparer et organiser, en liaison avec les Ministères concernés, les tables rondes des Partenaires Technique et Financier sous – secteur.

Le service de la coopération comprend : deux divisions

1.2.5- Cellule de Suivi-Evaluation des projets et programme.

La cellule de suivi-évaluation des projets et programme est chargé de

- Assurer la liaison entre le ministère et les ministères en charge du développement, de l'économie et des Finances en matière de programme, de budgétisation et de suivi des opérations de développement ;
- Elaborer les projets des programmes du ministère en collaboration avec la direction des ressources financières et du matériel et la direction des ressources humaines ;
- Veiller à la définition, à l'élaboration des indicateurs des performances des budgets programmes du ministère et assurer le Suivi-Evaluation ;
- Etablir les bilans mensuels, trimestriels et annuels d'exécution des budgets programme ;
- Assurer le suivi de l'exécution des marchés ; en relation avec la personne responsable des marchés publics ;
- Assister les directions techniques en matière d'élaboration de programme, de rédaction des plans d'actions, d'élaborations d'outils d'opérationnalisation et de Suivi-Evaluation des budgets programmes ;
- Initier des programmes de formations des acteurs impliqués dans la gestion et l'animation des budgets programmes (préparation, exécution, suivi-évaluation).
- élaborer et mettre en œuvre le programme opérationnel d'évaluation du ministère.

La cellule de suivi-Evaluation des projets et programmes comprend

Deux (02) divisions :

.la Division programmation et Budgétisation (DPB)

.la Division Suivi-Evaluation (DPB)

La cellule de Suivi-Evaluation des projets et programmes dispose d'un point focal dans chacune des structures du Ministère.

Section 2 : déroulement de stage

Le stage couvre la période du 02 /02/2015 au 30 /05/2015 a été effectué au MESFTPRIJ précisément dans la DPP. Notre premier jour dans cette direction était consacré à la prise de contact et à la familiarisation des personnels. La période de stage a coïncidé avec celle de la correction du rapport de performance de 2014 du ministère, cela a permis de participer aux différents travaux liés à ce dernier. En plus, beaucoup de tâches ont été confiées dans cette direction à savoir, l'enregistrement des courriers à la SEP de la DPP. Après, deux semaines de séjour à la DPP, ont été affecté au niveau du projet de Constructions, de Réhabilitations et d'Equipement des Infrastructures Scolaires dans l'Enseignement Secondaire Général (PCREI-ESG). C'est dans cette structure qu'a pris fin le stage. Les implications permanentes dans les activités de ce projet et les documents mises à notre disposition ont permis de recenser certains nombres de problèmes auxquels le PCREI-ESG est confronté. Le problème majeur est de voir pourquoi le PCREI-ESG n'a pas atteint ses objectifs au cours des quatre dernières années (2010-2014). C'est donc pour mieux comprendre ce problème qu'on a choisi le thème : Influence du mode de financement sur l'efficacité du projet de Constructions, de Réhabilitations et d'Equipement des Infrastructures Scolaires dans l'Enseignement Secondaire Général (PCREI-ESG)

CHAPITRE II
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Section1 : cadre théorique de recherche : Problématique, Objectifs, et

Hypothèse

1.1 Problématique

Le Bénin, comme la plupart des pays francophones d'Afrique, participe au concert des Nations avec toutes les conséquences qui en découlent : un échange abondant de technologies dans lequel il a un statut de consommateur presque passif. La concurrence entre les nations entraîne la nécessité de former une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée : cela influe forcément sur le système éducatif. Les exigences de développement durable et le contexte de démocratie que le Bénin s'efforce de mettre en place le conduit à accorder une attention particulière à la formation du citoyen en général, de la jeunesse en particulier. La Constitution du 11 Décembre 1990, les résolutions des Etats Généraux de l'Education (EGE), en exprimant une volonté populaire, affirment que l'Education est la première priorité du Bénin. La nouvelle Loi d'Orientation de l'Education Nationale (Loi n°2003-17 du 17 octobre 2003) en ses articles 1, 2, 3 et 4 précise et insiste sur le principe que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Une plus grande attention doit être accordée à l'éducation des filles, des personnes et enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables.

D nos jours, le Bénin a accordé ces dernières années une grande priorité au développement de son système éducatif. Cela a suscité une croissance rapide des effectifs à tous les niveaux d'éducation. En effet, au niveau de l'enseignement secondaire général, de 2005 à 2007, les effectifs des élèves sont passés de 313 075 à 436 511 soit une augmentation de plus de 28%. En 2007, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de faire de l'Education le moteur du développement en rendant gratuit les frais d'écologie à l'enseignement maternel et primaire, ce qui a conduit à un accroissement rapide des effectifs du primaire et du secondaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique, le 'ex Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire a initié plusieurs projets de construction, de réhabilitation et d'équipement des établissements secondaires publics. La plupart de ces projets étaient sans objectifs clairement définis et les interventions sur le terrain relevaient d'une pure improvisation. Ces derniers devraient nécessiter une plus large ouverture des champs d'investissements tant publics que privée, ainsi la mise en place du programme

d'investissement public (PIP) par les ministères béninois. Ces dernières années, le bilan du système éducatif béninois révèle d'importants progrès en matière d'accès, d'équité et de qualité de l'Education. Ces progrès significatifs sont loin d'être satisfaisants. Suite à cette situation le Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique, Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes a élaboré et exécuté un certain nombre de projets tels que Projet de Construction, Réhabilitation et d'Equipement des Infrastructures dans l'Enseignement Secondaire Général

(PCREI-ESG)

En effet, depuis 2007, l'enseignement secondaire ne comptait que 5 066 salles de classe. C'est pour faire face à cette situation que le PCREI-ESG a vu le jour. Le projet a été approuvé par le Gouvernement et démarré ses activités en janvier 2010. Le PCREI-ESG a pour objectif global d'améliorer l'accès, la qualité et l'équité de l'enseignement secondaire général à travers la construction de salle de classes dans les Collèges d'Enseignement Général et les lycées de jeunes filles afin d'accroître et de renforcer l'offre éducative. Pour atteindre ces objectifs le PCREI-ESG a été structuré en activité au terme du projet en 2015, les résultats attendus sont :

Cependant, au terme de l'exécution il est à noter que malgré toutes les dispositions mises en œuvre pour l'atteinte effective de ses objectifs, ceux-ci ne le sont pas totalement. Cette situation amène déjà les autorités en charge du MESFTPRIJ à se poser des questions ci-après. Le mode de financement du PCREI-ESG a-t-il influencé ses réalisations? Les dépenses du projet étaient-elles mises en œuvre de façon efficace ?

Ces questions ont permis d'orienter le présent travail de recherche qui a pour thème : INFLUENCE DU MODE DE FINANCEMENT PUBLIC SUR L'EFFICACITE DU PROJET DE CONSTRUCTIONS, DE REHABILITATIONS ET D'EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES GENERAL (PCREI-ESG).

1.2-Objectif général et spécifiques :

1.2-Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'évaluer l'effet du mode de financement public du PCREI-ESG sur ses réalisations.

Objectif spécifiques

1 °) Déterminer l'effet de l'allocation de financement public du PCREI-ESG sur ses réalisations.

2°) Evaluer l'effet du mode de financement public sur l'atteinte des objectifs du PCREI-ESG de 2010-2014.

1.3- Hypothèses

H1 : L'allocation des dépenses publiques du PCREI-ESG a un effet positif sur ses réalisations,

H2 : Le mode de financement du PCREI-ESG lui permet d'atteindre efficacement ses objectifs dans le temps

Section2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche

La revue de littérature est un exercice qui permet dans le cadre de toute recherche ou étude scientifique, de s'assurer au préalable de l'état des connaissances acquises sur le projet ou le domaine abordé. Dans le cadre de ce travail, il sera question de faire quelque clarification : conceptuelle, théorique et empirique.

2.1.-Clarification conceptuelle

2.1.1-Investissement dans l'éducation

Selon Tom Healy (1998), L'investissement dans l'éducation et la formation aident à favoriser le capital humain, c'est-à-dire à développer les compétences et les aptitudes qui sont essentiels pour la croissance économique. Le financement de l'éducation peut donc être considéré comme celui du capital humain.

L'OCDE a renchéri en 2002 cette position de Tom Healy dans l'une de ses publications sur l'analyse sur les indicateurs de l'éducation dans le monde en montrant que l'accès à l'éducation alliée à la réussite est un facteur clef de l'accumulation de capital humain et de la croissance économique. Le capital humain est non seulement facteur de croissance mais il est aussi associé à toute une série non-économique comme amélioration de la santé et du bien-être. Une conclusion qui se justifie par le fait que les personnes instruites ont souvent une plus grande probabilité de participer au marché de travail si elles sont économiquement actives.

Ce qui permet de lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les divers problèmes de santé.

C'est pourquoi l'investissement dans le capital humain et l'implication dans l'éducation ont pris le devant de la scène dans les stratégies visant à promouvoir la prospérité économique, un meilleur taux d'emploi et la cohésion sociale.

Ceci justifie également le fait que la littérature existante dans ce domaine stipule que l'investissement dans l'éducation se fait dans le but d'accroître le revenu, à court, moyen ou long terme, ou de contribuer au développement.

Cependant, l'investissement dans l'éducation dépend des objectifs Poursuivis

Gary Becker (1993) a souligné que :l'analyse économique rationnelle basé sur la comparaison cout:/avantage peut s'appliquer à toutes les décisions que prend l'individu dans le cadre d sa vie sociale y compris les décisions essentielles qui concernent les activités qui influencent les revenus monétaires futurs de l'individu (éducation formation professionnelle).pour chacune de ses décision l'individu doit faire un choix entre consommation immédiate ou, un investissement qui lui permet de se constituer un capital humain lui apportant une satisfaction plus grande dans le futur.

Dans une approche micro-économique, Siegfried Hanharrt(1994), a souligné dans le cours Economie et Education pp26-29 que, les individus consentent des investissements sur leurs propres personnes (éducation santé migration) dans le but d'améliorer leur productivité et conséquemment leur revenu.

Dans le même ordre d'idée, Adam Smith (1725-1785) et les premiers économistes classiques avaient montré que l'éducation contribue à la croissance du développement et l'augmentation Ils ont démontré que les superficies emblavées et le rendement agricole augmentent selon le niveau d'instruction des exploitants.

Théodore Schultz (1984) quant à lui, souligne que l'éducation est un facteur clé de la croissance économique et du mieux -être de l'individu car le taux de rendement élevé obtenu grâce à l'investissement dans l'éducation favorise davantage le développement humain et contribue ainsi à la croissance économique.

D'autres auteurs se sont appesantis sur les liens qui existent entre les divers résultats du financement de l'éducation.

Harbison et Myers(1964) ont révélé l'existence d'une corrélation entre les indicateurs du développement de ressource humain, et ceux du développement économique en général et en particulier un corrélation fortement positive entre le produit National brut (PNB)par habitant des pays considérés et l'indice de développement. Les premières études empiriques sur le sujet ont estimé un agrégat de fonction de production (P) du type COBBLE Douglas en y incorporant les facteurs conventionnels : le capita K, le travail L et les facteurs non-conventionnels tels que le niveau d'éducation.

$$p=b K L \quad (b, L, k=\text{constantes})$$

Demeoq (1988), sahn (1992) et scalpel 1995) ont non seulement mis l'accent sur les liens qui existent entre les dépenses publiques éducatives et le revenu national, mais ils ont fait remarqué que les situations sociales, les politiques budgétaires et les réalités spécifiques dechaquepays sont les facteurs à ne pas passer sous silence lorsqu'on se consacre aux problèmes de financement de l'éducation.

Les divers critiques de ces dernières années sur l'éducation ont suscité d'importance étude de la part des chercheurs et des organisations internationales, notamment la Banque Mondiale et l'UNESCO.

Pour LE THANH KHOI (1967) : l'enseignement est considéré partout comme un service public d'intérêt national. C'est l'Etat qui crée et finance la majorité des établissements : même lorsqu'un système privé existe, il est plus ou moins subventionné ; la prédominance du financement public s'explique par la nature de l'investissement intellectuel. L'enseignement n'est une industrie ordinaire qui peut espérer, à plus ou moins bref délai, rentrer ses fonds grâce à la vente de ses produits : ses dépenses demandent une période beaucoup plus longue pour murir, et les bénéfices profitent autant, sinon davantage, à la collectivité qu'à l'individu. C'est pourquoi, la part des ressources publiques l'emporte sur celle des apports privés dans le financement de l'éducation.

Certains auteurs proposent d'appliquer à l'enseignement le critère habituel de l'investissement industriel, à savoir le taux de rentabilité. L'investissement dans l'enseignement se fera de manière à maximiser le rapport entre les bénéfices et les couts, aussi longtemps que ce rapport sera supérieur à celui d'autres investissements économiques et sociaux.

D'autres auteurs suggèrent de retenir comme critère un certain pourcentage du budget ou du PNB en se fondant sur une comparaison internationale point de vue a été adopté par les conférences internationales qui, sous l'égide de l'UNESCO, ont lancé les plans de développement de l'enseignement en Asie (Karachi), en Afrique et en Amérique latine (Santiago du Chili). Ces conférences recommandaient aux Etats d'y consacrer au moins 4% de leur PNB ne signifie absolument rien, et que c'est à chaque Etat de fixer les limites financières de son plan en fonction de ses propres conditions et de l'efficacité du système éducatif recherchée.

2.1.2-Efficacité

L'efficacité est la réalisation d'un objectif (du mot latin *efficere* =accomplir). La notion se rencontre en science dans l'analyse coût /efficace qui, dans le calcul économique, permet de choisir parmi un ensemble de programmes qui satisfont le même objectif. L'efficacité est la mesure dans laquelle un programme atteint un but prévu (buts, objets et produits). C'est donc un jugement qui met en balance ce qui a été atteint avec les objectifs. Le critère d'efficacité peut s'appliquer aux réalisations ou aux impacts (cours de gestion et suivi évaluation des projets)

On retrouve également l'expression dans l'efficacité marginale de la capitale qui dessine le rendement financier escompté du capital mis en œuvre. Une dépense publique est dite efficace quand elle permet d'atteindre résultats escomptés à moindre coût. Selon Philippe CAMUS (2000 :379), une action est efficace si les objectifs sont atteints ; par exemple produire la quantité demandée.

D'après ISABELE Calme et al (2003 :298), l'efficacité est définie comme l'atteinte des objectifs par l'entreprise.

De son tour Allain MIKOL (1989 :16), l'efficacité d'une entreprise a longtemps été perçue comme un concept unidimensionnel et mesurée par un seul indicateur, en particulier financier : chiffre d'affaires, profit, rentabilité.

L'efficacité correspond au degré de réalisation des objectifs de l'entreprise. L'efficacité est donc le fait d'atteindre un but.

En ce qui concerne l'efficacité, ici l'entreprise doit chercher à faire tout moyen possible afin d'atteindre les objectifs dont elle s'est fixée. Par le terme efficacité, l'entreprise vise à atteindre

ses objectifs quel que soit le niveau des coûts engagés ou les ressources utilisées. La mesure de l'efficacité d'une entreprise n'est que sa façon d'atteindre ses objectifs.

2.1.3-efficienc

L'efficienc est issue du mot efficiency.

L'efficienc ne doit pas se confondre avec l'efficacité (effectiveness). L'efficienc mesure un résultat au regard des ressources consommées, alors que l'efficacité est une mesure de résultat, d'atteinte d'un objectif.

Être efficace, c'est faire une bonne utilisation des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières. En d'autres mots, c'est faire les choses de la bonne façon. L'efficienc est une mesure des moyens mis en œuvre.

2.1.1.5-Budget

De l'ancien français <<bougette>> ou petit sac, le budget était au 13^e siècle le sac du roi tenu par le trésorier et qui renfermait l'argent nécessaire aux dépenses publiques. Le budget au sens strict désigne l'ensemble de ressources et des dépenses de l'Etat pour une année civile. Les ressources sont essentiellement constituées de recettes fiscales et une moindre mesure des dons. Le budget de l'Etat peut être défini comme l'ensemble des documents votés par le parlement (organe collégial qui exerce le pouvoir législatif : adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif) qui prévoit et autorise les ressources et les charges de l'Etat pour chaque année. C'est donc un acte de prévision et d'autorisation de perception d'impôt et des dépenses des publics. Contrairement à la notion de la loi de finance restée statique, la notion de budget a connu une évolution remarquable dans le temps. En effet le budget qui était l'aboutissement du contrôle du parlement sur l'exécutif est devenu au fil des ans, l'expression privilégiée de politique de gouvernement. Cette évolution s'est traduite par diverses définitions données au budget à travers le temps. (Cahier Ivoirien de recherche économique et social CIRES 2009)

2.1.1- DEPENSES PUBLIQUES

Les dépenses publiques sont traditionnellement considérées comme un facteur de stimulation de la croissance économique. En effet, conformément à la logique keynésienne, les dépenses publiques peuvent exercer une influence contra-cyclique significative sur les variables fondamentales des économies, notamment sur la croissance et l'investissement. De plus, dans les unions monétaires, la politique budgétaire constitue le principal instrument de réponse aux

différents chocs asymétriques qui peuvent affectés les économies dans la mesure où la politique budgétaire est commune à l'ensemble des pays. Cependant, depuis plusieurs années l'utilisation des dépenses publiques a beaucoup perdu son attrait en tant qu'instrument de régulations conjoncturelles, dans la mesure où elle peut constituer une source de distorsion pouvant comprendre la croissance économique. Les dépenses publiques incluent tous les achats de biens et services réalisés par les gouvernements locaux et nationaux. Ils incluent les salaires des employés de l'Etat et les travaux publics. MANKIW et al(2006) (CIRES2009).

2.1.2- FONDEMENT THEORIQUE

2.1.3-Projet

Le projet selon le dictionnaire Larousse signifie ce que « l'on a l'intention de faire, la première idée, d'une réalisation première, première rédaction d'une chose : ce n'est encore qu'un projet » Jule RENARD écrit que « le projet est le brouillon de l'avenir ». En effet, on parle de projet dans la vie de tous les jours : nos projets de vacances, projet de carrière, projet d'avoir des enfants... le terme projet est donc un terme de vocabulaire courant, projet de loi, auquel on associe une signification relativement claire et précise : c'est un ensemble d'action que nous souhaitons entreprendre, pour atteindre un but (devenir parent, embrasser une nouvelle carrière...) En ce sens, le projet est bien « le brouillon de l'avenir » une ébauche, mais pas encore une réalisation.

Cette notion de projet vient du latin « projectum de projicere » qui signifie littéralement « jeter quelque chose de l'avant ». au premier abord, un projet est une chose ou un ensemble de choses que l'on se propose de faire une intention, une ébauche.

Latins Anglo-saxons accorde un sens assez différent à la notion de projets la culture. Si le projet n'est qu'une action ou un ensemble d'action que l'on projette de réaliser, dans la culture Anglo-Saxonne, le projet désigne une notion concrète, incluent la planification, anticipation des risques, les acteurs impliqués... Bref, cette notion recouvre un concept plus précis, concret et pragmatique, qui appelle l'action.

Selon AFNOR, norme X50-106 qui selon lui, le projet est « une démarche scientifique qui permet de structurer méthodologiquement et progressivement une réalité à venir. Un projet est mis en œuvre pour élaborer une réponse aux besoins d'une clientèle et implique un objectif et des actions à entreprendre avec des ressources données ». Le projet est aussi « un ensemble

relativement complexe d'activités et de tâches toutes orientés vers un objectif précis et connus au départ. Cet objectif consiste à la réalisation d'un produit, ce qui fait que son atteinte est objectivement vérifiable (Manuel de cours de gestion des projets Selon l'approche proposée par les normes d'ISO 10006 : un projet est un processus unique, qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques telles que des contraintes de délais, de coût et de recherche.

2.2-Méthodologie de recherche

La méthodologie se définit comme l'ensemble des démarches pour la collecte des données des informations et leur traitement en vue de produire des résultats qui permettent de vérifier l'atteinte des objectifs fixés en partant des hypothèses. Dans le cadre de cette étude, des recherches documentaires sont effectués à partir des rapports de performances et budgétaires. D'autres recherches ont été effectuées pour compléter ces informations.

2.2.1-Méthodologie de collecte des données

Elle consiste à recueillir les informations qualitatives et quantitatives à partir des sources internes et externes du ministère. En d'autres termes, elle consiste à recueillir des informations secondaires à travers ces sources. Dans le cadre de réalisation de cette étude, les documents sources internes tels que le budget programmes de l'assemblée nationale des années 2010 à 2015 et le document de l'élaboration du PCREI-ESG ont été consultés. Ces sources documentaires s'avèrent insuffisantes et imprécises pour prendre une décision. On a donc eu recours aux sources primaires, elles permettent de recueillir directement l'information sur le projet auprès de certains responsables en charges du projet On a aussi eu plusieurs entretiens avec le coordonnateur du projet et surtout certains agents de la Cellule Suivi-Evaluation et de la SEP (ces services sont des structures sous tutelle de la DPP).

Les informations obtenues ont permis de cerner le problème objet d'étude et d'avoir des résultats généralisables pour valider les hypothèses émises.

2.2.2-Critère de validation des hypothèses

2.2.2.1-Critère de validation de l'hypothèse 1 :

Si le taux moyen de réalisation physique avoisine le taux moyen d'exécution financière, alors l'allocation des dépenses publiques du PCREI-ESG a un effet positif sur ses réalisations.

2.2.2.2-Critère de validation de l'hypothèse2 :

La méthode de validation de cette hypothèse est celle de l'institut de développement en économie et en administration "IDEA international". C'est un institut accrédité comme "registrar of education providers" par le projet management institute (PMI) aux états unis, qui a signé en 2006 une entente de partenariat avec l'université de LAVAL et qui s'est concrétisée par le développement de quatre certifications universitaires dans les domaines de la gestion axée sur les résultats (GAR) dont celle relative au calcul de l'indice de l'efficacité. Cette méthode se présente comme suit :

	Réalisé	planifié
Cibles	Cr	Cp
Temps	Tr	Tp

Cr=Ou :

Cible réalisées

Cp=Cible planifiées

Tr= temps réalisés

Tp=temps planifié

Indice d'efficacité= $Cr * Tp / Cp * Tr$

Interprétations

Efficacité= I les cibles se réalisent en accord avec ce qui a été planifié. Les dépenses du projet(ou de l'une de ses composantes) sont efficaces.

Efficacité >I, les cibles dépassent ce qui été planifié. Les dépenses du projet(ou de l'une de ces composantes) sont alors plus efficaces que ce qui a été planifié.

Efficacité < I, les objectifs réalisés sont inférieurs à ceux programmés. Les dépenses de la composante sont inefficaces.

On prend I= 1 comme point standard à partir duquel on considère que le mode du financement du projet est efficace.

CHAPITRE III

PRESENTATION ET ANALYSE DE RESULTATS

Section1 : présentation et description des activités du PCREI-ESG

Le tableau suivant indique les prévisions budgétaires sur chaque année du projet

Tableau N°1 : répartition du budget du projet

ELEMENTS	QUANTITES						TOTAL
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
CONSTRUCTION DE 60 CEG DE NIVEAU 1 AVEC 2 MODULES DE 04 SALLES DE CLASSE	980 000	1 270 000	1 590 000	1 950 400	2 022 480	2 157 312	9 970 192
CONSTRUCTION D'1 MODULE DE 4 SALLES DE CLASSES DANS 60 CEG ET LYCEES EXISTANTS	300 000	525 000	1 162 500	1 062 500	489 000	241 000	3 780 000
REHABILITATION DE CEG (NOMBRE)	75 000	75 000	95 400	95 400	101 124	101 124	543 048
CONSTRUCTION DE 30 BLOCS ADMINISTRATIFS		150 000	159 000	159 000	168 540	168 540	805 080
CONSTRUCTION DE 72 SALLES INFORMATIQUES DANS LES CEG	120 000	120 000	127 200	127 200	134 832	134 832	764 064
CONSTRUCTION DE 720 LATRINES (180 BLOCS DE 4)	60 000	75 000	95 400	111 300	117 978	117 978	577 656
CONSTRUCTION DE 24 LABORATOIRES ET EQUIPEMENT DE LABORATOIRE	252000	390000	530000	530000	702250	702250	3 106 500
FOURNITURE DE 22 800 TABLES BANCS AUX ETABLISSEMENTS	103 000	115 500	190 980	159 530	169 102	169 102	907 214
INSTALLATION DE 120 POINTS D'EAU DANS LES CEG	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	72 000
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE TERRAINS DE SPORTS		122500	140450	140450	160113	160113	723 626
TOTAL DES MONTANT ALLOUENT AUX ACTIVITES SUR CHAQUE ANNEE	1 902 000	2 855 000	4 102 930	4 347 780	4 077 419	3 964 251	21 49 380

Source : Rapport de performance de 2010-2014

1.1-DESCRIPTION DES ACTIVITES »

1.1.1-CONSTRUCTION DE CEG

Quatre activités sont exécutées dans cette composante. Il s'agit :

1.1.1.1-ETUDES

Elles concernent :

-la réalisation des plans architecturaux des CEG, des salles de classes dans les autres CEG existants ainsi que ceux des salles TICE dans les CEG et lycées retenus. L'expertise des spécialistes de la DIEM sera mise à contribution. Ces plans seront réalisés au début de chaque année pour les établissements à construire ou devant recevoir les salles de classe.

-La sécurisation des 60 sites des nouveaux CEG sera réalisée en trois lots de 20. Néanmoins, tous les actes de donation seront regroupés dès le début du projet.

1.1.1.2-TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CEG

Les travaux de construction sont relatifs :

La construction de 60 nouveaux CEG de niveau 1. Chaque établissement sera doté de 2 modules de 4 salles de classes, d'un magasin et d'un bureau de la direction. Les localités devant abriter ces CEG seront déterminées dès le début du projet afin que les dispositions soient prises pour la sécurisation des sites ;

à la construction d'1 module de 4 classes dans les CEG existants, soit 60 établissements bénéficiaires. Ce qui demande que les besoins des établissements soient cernés selon leur importance dès le début du projet. Une mission sera organisée au cours du premier trimestre d'exécution du projet à cet effet. La même mission fera également l'état des lieux des modules de salles de classes à réhabiliter ;

1.1.2-CONSTRUCTION D'UN MODULE DE 4 SALLE DE CLASSE ET REHABILITATION DES LYCEES DE JEUNES FILLES ET CEG

. Les lycées de jeunes filles sont à ériger dans chaque ancien département. Ceux de Ouidah, de Lokossa et de Parakou sont construits mais des problèmes demeurent. Ceux d'Abomey et de Porto-Novo sont à construire dans le cadre de ce projet.

1.1.2.1-ETUDES

Afin d'entreprendre correctement la réalisation des nouveaux lycées, une étude architecturale devra être faite sur la base des plans des lycées existants. Pour ce faire, il est prévu le recrutement d'un cabinet pour élaborer les plans et suivre les chantiers. L'expertise de la DIEM sera mise à contribution pour canaliser le cabinet. La réalisation des plans sera effectuée en 2010 afin que les travaux de construction puissent démarrer en 2011 par le lycée d'Abomey.

Une étude sera également réalisée pour déterminer les spécifications du mobilier et des équipements nécessaires au fonctionnement desdits lycées

Les lycées des jeunes filles d'Abomey et de Porto-Novo seront construits sur la période et ce, à partir de 2011. Les tâches principales de cette activité concerneront :

La construction proprement dite suivant les plans architecturaux et après le recrutement de l'entreprise de construction par appel d'offres national. Chaque lycée constituera un lot et aucune entreprise ne pourra prendre les deux (2) lots. Chacun des lycées comportera des salles de classes, des dortoirs, des aménagements, de direction, de terrains de sport, des voiries et réseaux divers ainsi que de salle TICE.

Le lycée de Parakou en cours de construction sera achevé avec la construction de 3 dortoirs complémentaires et de salles de classes, etc.

L'équipement en matériels et en mobilier des lycées dont la liste sera confectionné et mise à disposition. La literie sera acquise pour les dortoirs.

Les enseignants nécessaires pour les établissements seront recrutés et mis à disposition. Pour ce faire, une planification de la tâche sera faite pour déterminer leur nombre et le moment de leur recrutement. Les travaux seront réalisés avec la collaboration de la DRH.

Les lycées de Lokossa, Ouidah et Natitingou seront réhabilités sommairement et progressivement.

Plus de 340 établissements sont dégradés présentement. Le projet réhabilitera la moitié sur les 6 ans, soit 170 établissements. Les travaux auront trait à la reprise des toitures, des façades, des sols, des peintures et autres. Les établissements concernés seront retenus à l'issue d'une mission d'identification des établissements.

1.1.3 CONSTRUCTION DES DIRECTIONS

Il sera procédé à la construction de 30 directions d'établissements à raison d'1 par établissement. Les établissements à retenir seront ceux qui sont dans l'extrême besoin. Les normes de ces directions existent.

1.1.4 CONSTRUCTION DE SALLES TICE

La construction des salles informatiques (72) sera réalisée en collaboration avec le le Projet de Développement des TCE (PDTICE) qui est chargé d'équiper lesdites salles et suivant les normes existantes.

1.1.5-DES CONSTRUCTION DELABORATOIRES

Les établissements devant recevoir les 24 laboratoires seront identifiés. On s'inspirera des normes existantes pour leur réalisation. Il sera construit 4 laboratoires par an à raison de 2 par départements nouveaux.

1.1.6-CONSTRUCTION DES LATRINES

Les latrines seront construites en bloc de 4 dans 180 établissements qui seront identifiés par la cellule du projet selon les besoins. Les plans de construction existent.

1.1.7INSTALLATION DE POINT D'EAU

Les points d'eau seront réalisés dans 120 CEG à raison d'1 par établissement. Les écoles nécessiteuses seront identifiées et les lieux d'érection de ce point d'eau seront connus

1.1.8-MOBILIER

Le mobilier constitue le gros lot. Leur acquisition devra faire l'objet d'une attention particulière en raison du volume. Il servira à alimenter les nouveaux CEG, les salles construites dans les anciens CEG et enfin, les autres établissements qui en ont besoins de 3 800 tables-bancs seront acquis par an sur les 6 ans et ventilés dans les établissements. Dans cette optique, un planning devra être réalisé en cohérence avec les constructions des nouvelles salles de classes.

1.1.9-CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE TERRAINS DE SPORTS

Il s'agit de la réhabilitation de certains CEG, de l'aménagement des terrains, la construction de bâtiments de direction, des points d'eau, des latrines, ainsi que l'équipement des laboratoires en matériels, des salles de classe en mobilier.

1.1.10.-ETUDES

La réalisation des plans des terrains. Une consultation sera faite à cet effet pour concevoir un plan type pour chaque catégorie de terrain.

La détermination de la spécification des équipements et du mobilier ainsi que de leur quantité.

1..1.11-TRAVAUX D'AMENAGEMENT

En raison du caractère spécifique de ces types d'infrastructures, il s'agira de réaliser plus de terrains de football que les autres tels les terrains de basket, de hand et de volley. L'objectif est de favoriser l'éclosion de nouveaux talents au plan sportif et contribuer ainsi au rajeunissement des équipes nationales. 10 terrains de football avec piste d'athlétisme, de 5 terrains d'handball et 5 terrains de basketball conformes aux normes internationales. 5 terrains seront construits par an à partir de 2011.

1..2-REALISATION PHYSIQUE ET PREVISION DES ACTIVITESAEXECUTER

Les objectifs du présent projet participent au souci de réaliser l'éducation de base universelle « primaire – 1^{er} cycle du secondaire » d'ici 2015 exprimée dans le PDDSE.

L'Etat béninois a le devoir d'apporter le financement nécessaire à la mise en œuvre correcte des activités énumérées dans ce projet afin qu'elles se déroulent comme prévu.

1.2.1 TABLEAU N°2 : LES ACTIVITES PREVUES.

Eléments	QUANTITES						TOTAL
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Construction de 60 CEG de niveau 1 avec 2 modules de 04 salles de classe	4	10	10	12	12	12	60
Construction d'1 module de 4 salles de classes dans 60 CEG et lycées existants	8	8	10	10	12	12	60
Réhabilitation de CEG (nombre)	25	25	30	30	30	30	170
Construction de 30 blocs administratifs		6	6	6	6	6	30
Construction de 72 salles informatiques dans les CEG	12	12	12	12	12	12	72
Construction de 720 latrines (180 blocs de 4)	20	25	30	35	35	35	180
Construction de 24 laboratoires	2	4	4	4	5	5	24
Fourniture de 22 800 tables bancs aux établissements	3800	3800	3800	3800	3800	3800	22 800
Installation de 120 points d'eau dans les CEG	20	20	20	20	20	20	120
Construction et équipement de terrains de sports		5	5	5	5	5	25

Source : Document du projet PCREI-ESG juillet 2009

1.2.2- Tableau n°3 :REALISATION PHYSIQUE DU PROJET DE 2010-2014

Eléments	2010	2011	2012	2013	2014	total
Construction de 60CEG de niveau 1avec 2 modules de 4 salles de classe	0	0	0	0	0	0
Construction d'un module de 4 salles de classes dans 60 CEG et lycées existants	3	1	0	4	8	16
Réhabilitation de CEG (nombres)	1	0	0	0	5	6
Construction de 30blocs admiratifs	0	0	0	0		0
Construction de 72 salles informatique dans les CEG	0	0	0	0	0	0
Construction de 720 latrines (180blocs de 4)	3	0	1	5	5	14
Construction de 24 laboratoires	2	2	1	0	4	9
Fourniture de 22800 tables bans aux établissements	200	0	0	0	300	500
Installation de 120 point d'eau dans les CEG	0	0	0	0	0	0
Constructions et équipement de terrains de sport	0	0	0	0	0	0

Source : Rapports de performances de 2010-2014

1.2.3-Tableau N°4 : Taux d'exécution physique des activités du projet en pourcentage.

Eléments	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Construction des 60CEG de niveau 1avec 2 modules de 4 salles de classe	0	0	0	0	0	0
Construction d'un module de 4 salles de classes dans 60 CEG et lycées existants	37,5	12,5	0	40	66,67	39,18
Réhabilitation de CEG (nombres)	4	0	0	0	16,67	10,34
Construction de 30 blocs admiratifs	0	0	0	0	0	0
Construction de 72 salles informatique dans les CEG	0	0	0	0	0	0
Construction de 720 latrines (180blocs de 4)	15	0	3,33	14,29	14,29	11,73
Construction de 24 laboratoires	100	50	25	0	25	50
Fourniture de 22800 tables bans aux établissements	5,26	0	0	0	7,89	6,58
Installation de 120 point d'eau dans les CEG	0	0	0	0	0	0
Constructions et équipement de terrains de sport	0	0	0	0	0	0
Taux moyen d'exécution annuelle des activités	32,35	31,25	26,67	27,15	77,18	38,92

SOURCE :document du projet

Ces tableaux montrent que la plupart de toutes les activités planifiées n'ont pas été exécutés. Ainsi ces activités exécutées sont réalisées à un taux très faible par rapport aux prévisions sur chaque année. En effet, on remarque que le montage technique du PCREI-ESG a reparti de façon plus moins proportionnelle l'ensemble des activités sur chaque année marquant son exécution.

En conséquence, la construction de 60 CEG de niveau 1 avec 2 modules 4 salles de classe, donnant comme taux d'exécution 00%, marque une absence de construction de 60 CEG de niveau 1 avec 2 modules de 4 salles de classes durant ces 05 ans c'est-à-dire entre 2010- 2014.

Egalement, comme les activités de construction de blocs administratifs ; construction des salles informatiques dans les CEG ; installations de 120 points d'eau dans les CEG, construction et équipements de terrains de sport ont connu le même sort que celle de la construction de 60 CEG de niveau 1 avec 2 module de 4 salles de classe. Ce qui témoigne que 50% des activités prévues par le PCREI-ESG n'ont subi aucune réalisation sur 5 ans alors que la fin du projet est prévue pour 2015.

Dans le même temps, les prévisions en construction d'un module de 4 classes dans 60 CEG existant et lycées existants ont été partiellement réalisées en particulier la 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année ce qui donne comme taux d'exécution 39,18% par rapport aux nombres de réalisations totales prévues entre 2010-2014. Ainsi, le rapport de performance 2010-2014 du PCREI-ESG montre que 05 autres réalisations sont en cours d'exécutions depuis 2014 et qui seraient réceptionnées en 2015.

De même, la réhabilitation de CEG a été exécutée à un taux de 10,34% par rapport au nombre de réalisations totales prévisionnelles entre 2010-2014. Cette activité a connu 4% de réalisations par rapport à son nombre de réalisations prévues en 2010 et 16,67% par rapport à celle prévues pour 2014, ce qui montre que cette activité en petite quantité est réalisée uniquement sur ces deux années.

Quant aux constructions de 720 latrines, elles sont réalisées à 11,73% par rapport au nombre de réalisations totales qu'on devrait obtenir entre 2010-2014, ceci montre que cette activité n'a connu aucune avancée par rapport à ces prévisions car en 2011 sa réalisation par rapport à la prévision annuelle est 0% alors que celle réalisée sur les autres années sont en proportion très faible.

Ainsi, la construction de 24 laboratoires est exécutée à 50% par rapport à ce qui est prévu entre 2010-2014, ceci montre que cette activité est exécutée à sa moitié de 2010-2014.

Les fournitures de 22800 tables bancs aux établissements a connu une exécution de 6,58% par rapport à la prévision de réalisation entre 2010-2014. Ainsi, pour cette activité, il n'y a de réalisation que seulement en 2010 et 2014 avec un taux de 5,26% et 7,89% par rapport aux prévisions annuelles.

1.11-TAUX D'EXECUTION FINANCIERE DES ACTIVITES

Le rapport de ce projet de 2010-2014 ne présente pas le coût de réalisation sur chaque année; il présente pour l'essentiel le coût global alloué à l'ensemble de réalisations exécutées sur chaque année, tout ceci serait programmé pour la fin du projet. Mais la prévision financière permet de disposer le montant prévu pour l'ensemble des activités prévues. Ceci permettra à dans la section 2 de procéder à la vérification de nos hypothèses.

SECTION 2 : Analyse des résultats

2.1-Bilan d'exécution globale du projet

2.2-Tableau N°5 TAUX D'EXECUTION FINANCIERE ANNUELLE DU PROJET 2010-2014 les montants sont en milliers de FCFA

BUDGETS	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation annuelles	1 902 000	2 855 000	4 102 930	4 347 780	4 077 419
Montant décaissé	550076	948716,5	1087277	1221726	3153068
Taux d'exécutions annuelles en %	29,92	33,23	26,5	28,1	77,33

Source : rapport de performance 2010-201

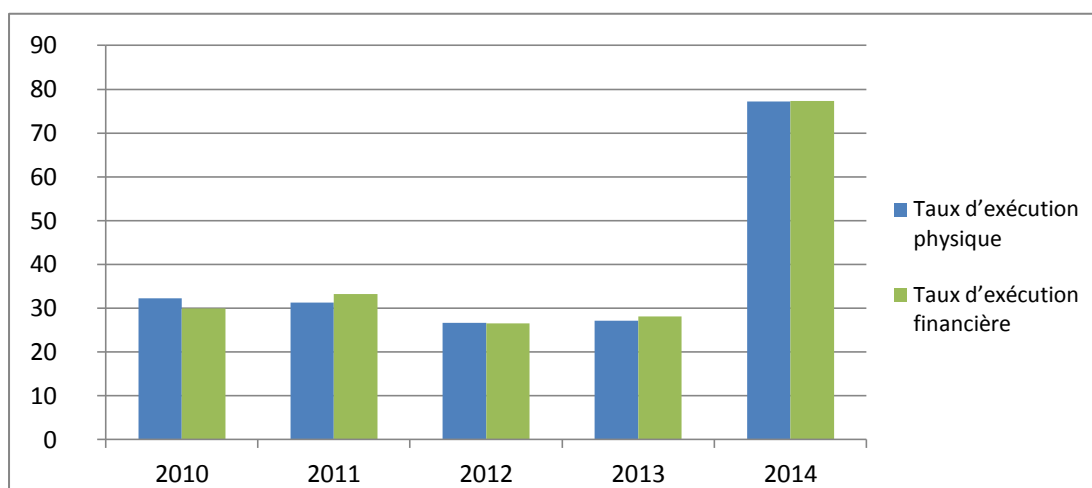
2.2 Tableau N°6 : taux d'exécutions physiques et financières

Années d'exécution des activités	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'exécution physique en %	32,25	31,25	26,67	27,15	77,18
Taux d'exécution financière en %	29,92	33,23	26,5	28,1	77,33

Source Rapport de performance de 2010-2014

Le tableau ci-dessus montre le taux d'exécution des finances publiques et le taux d'exécution financière annuelle de chaque activité. On remarque donc que le taux de réalisation annuelle de chaque élément avoisine le taux de réalisation annuelle financière de chaque élément. L'évolution des taux d'exécution des dépenses et des taux de réalisation de chaque élément du projet est appliquée par le graphique ci-dessous.

Graphique : Evolution des taux d'exécution financière et physiques dans chaque année



Source Excel 2010

Le graphique présente le niveau d'exécution financière des activités sur chaque année (en pourcentage) et le taux d'exécution physique associé. En observant le graphique on remarque un lien étroit entre les taux d'exécution financière. En effet dans la première année le taux d'exécution financière exécuté de 29,92% et le taux de réalisation physique de l'année est de 32,25%. Dans la 2ème année le taux d'exécution financière a augmenté comparativement à la première année et est de 33,23%, mais le taux d'exécution physique n'en est pas de même et est de 31,25%. Le taux d'exécution financière de la 3eme année est relativement faible de

26,5% même que son taux d'exécution physique : 26,67%. Au niveau de la 4^{ème} année le taux d'exécution financière est de 28,1 et le taux d'exécution physique est 27,15.% En 5^{ème} année d'exécution, le taux d'exécution financière a plus relativement augment et on a 77,33% de même son taux d'exécution physique est de 77,18

Des résultats obtenus dans toutes les années d'exécution des activités, on note une dépendance entre les taux d'exécutions financières et les taux d'exécution physiques. En effet, l'augmentation des finances publiques dans une année entraine une augmentation du taux d'exécution financière de l'année. De même lorsque l'allocation des finances publiques d'une année démunie le taux d'exécution physique chute. Il existe donc un lien positif entre le taux d'exécution financière et taux d'exécution physique. En généralisant les résultats, le taux moyen d'exécution financière du projet 2010-2014 est de 39,016% pour un taux de réalisation physique est 38,83. Donc l'allocation des finances publiques du projet à un effet positif sur ses réalisations.

2.3-Calcul de l'efficacité des dépenses

Tableau N°7 : calcul d'efficacité

	2010	2011	2012	2013	2014	Taux moyen d'efficacité
Cible planifiée	1 902 000	2 855 000	4 102 930	4 347 780	4 077 419	
Cible réalisée	550076	948716,5	1087277	1221726	3153068	
Temps planifié	1	1	1	1	1	
Temps réalisé	1	1	1	1	1	
Efficacités	0,2992	0,3323	0,265	0,281	0,7733	0,39016
Efficacité en %	29,92	33,23	26,5	28,1	77,33	39,016

Source : document du projet

Le tableau montre l'indice de l'efficacité des financements publics sur chaque année du projet. Le calcul du taux moyen d'indice d'efficacité des dépenses du projet donne 0,39016 soit un pourcentage de 39,016 %

2.4 -VALIDATION DES HYPOTHESES

2.4.1-Validation de hypothèse1

Compte tenu des informations collectées et analysées, selon laquelle le taux moyen de réalisation physique avoisine le taux moyen d'exécution financière est de 39,016%, il présente aussi un taux moyen de réalisation physique 38,83%. Alors les finances publiques du PCREI-ESG ont un effet positif sur ses réalisations.

2.4.2-VALIDATION DE L'HYPOTHESE2

Le taux moyen d'efficacité calculé est de $39,0161\% < 100\%$.

L'hypothèse2 n'est pas vérifiée.

Alors les modes de financement public ne sont pas efficaces.

2.4-IDENTIFICATION DES PROBLEMES ET SUGESTIONS

2.5.1-Identification des problèmes

Comme on peut le constater, les activités du PCREI-ESG ne sont pas totalement financées comme prévues. Ce qui mettrait déjà en doute leur efficacité.

Les crédits alloués au projet depuis 2010 sont insuffisants et ne sont destinés qu'à payer partiellement les dettes consenties par les anciens projets qu'il regroupe. Cette situation ne lui permet pas d'atteindre les objectifs fixés

2.5.2-SUGGESTIONS

En vue d'une exécution optimale, dans le but de pérenniser les acquis afin d'accroître les performances en 2015, les suggestions et recommandation suivantes sont faites :

- Doter suffisammentPCREI-ESG de crédit suffisant en vue de lui permettre de réaliser les différentes activités dans les délais prévus
- Une recherche des ressources additionnelles indispensables pour soutenir l'envergure nationale des projets. Les ressources de l'Etat sont limitées pour permettre l'atteinte des objectifs des projets qu'il entreprend. En effet, les objectifs des projets sont d'envergures nationales et touche toutes les communes, intègrent plusieurs domaines. La conception d'un projet comme le PCREI-ESG dans un contexte de poursuite demande une plus grande ouverture pour permettre la mobilisation des ressources complémentaires.

- Une mise à disposition en début d'exercices des engagements sollicités pour éviter des ruptures de paiement en cours d'exercices. Cette dispositions est très délicate et exige du responsable chargé des finances un professionnalisme pour une meilleure gestion des ressources mises à la disposition.
- améliorer les capacités en ressources financières et humaines des services déconcentrés du MESFTPRIJ pour assurer la coordination des actions dans leur zone d'intervention et la stabilité des ressources humaines affectées au projet ;
- forcer les capacités de mobilisation des ressources financières et matérielles suffisante pour les investissements en équipement des CEG ;
- le développement des informations et la formation au niveau de la construction des salles informatiques et les laboratoires ;
- assurer une bonne planification et exécution de ressources allouées aux projets ;
- une forte implication des populations élus locaux dans les actions de l'Etat.

CONCLUSION

Malgré les atouts et les potentialités du Bénin, le financement public des projets n'est pas toujours assuré. L'objectif de cette étude est de comprendre l'effet du mode de financement public PCREI-ESG sur ses réalisations, un projet du MESFTPRIJ décrit sur quatre composantes et dont différents budgets ont été alloués annuellement. Pour cela, il était d'abord question d'analyser le mode de financement du projet. Cette analyse a été effectuée de façon annuelle. Les éléments utilisés pour l'analyse ont été le taux d'exécution financière et le taux de réalisation physique obtenu sur chaque année des activités, ce qui a permis de noter qu'il existe une relation positive entre le taux d'exécution financière et le taux de réalisation physique obtenu sur chaque année. Mais la question est de vérifier si l'effet produit par ce financement public correspond à l'effet attendu dans la mise en œuvre du projet. Autrement la préoccupation est de savoir si le mode de financement est efficace dans le temps pour répondre à cela, l'étude oblige l'application de la méthode de calcul d'efficacité préconisée par IDEA international compte tenu des informations disponibles. C'est une méthode de certification universitaire en suivi-Evaluation proposée et étudiée à l'Université de LAVAL et le seuil d'acceptation pour valider l'hypothèse émise est de 100%. Au terme de l'analyse, le constat est que les objectifs fondamentaux du projet au terme de 2015 ne sont pas totalement atteints.

Ainsi les résultats obtenus de chacune des activités du projet étaient en dessous du seuil. Ce qui a conduit à un taux moyen d'exécution financière inférieur au seuil. Les modes de financements publics du PEREI-ESG ne sont donc pas efficaces. Il convient de souligner les difficultés liées à cette exécution des financements du projet et de faire des suggestions en vue d'une meilleure exécution des financements dans bien d'autres projets allant dans le même sens. Ce travail se prête assurément à des approfondissements. Compte tenu du temps qu'a pris cette étude, on n'a pas pu cerner tous les contours liés à notre thème.

ANNEXE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADAMOU N.(contribution a l'allocation Optimale des ressources pour les dépenses en capital pour la réduction de la pauvreté.

CAPOD (« mesure alternative de relance économique par les dépenses publiques au Bénin »document de travail de CAPOD (septembre 2011).

Bernard (1978).Economie publique, Economica.

Document FIAL »Mission de revue conjointe 2007 l'aide budgétaire au Bénin du 10 au20 septembre.

IDEA international (2012) : « document d'évaluation des projets et programme : concept et méthode.

MESFTPRIJ, 2010 Budget programme

MESFTPRIJ, 2011 Budget programme

MESFTPRIJ, 2012 Budget programme

MESFTPRIJ, 2013 Budget programme

MESFTPRIJ, 2014 Budget programme

MESFTPRIJ, 2015 Budget programme

MESFTPRIJ, 2010 Rapport de performance.

MESFTPRIJ, 2011 Rapport de performance

MESFTPRIJ, 2012 Rapport de performance

MESFTPRIJ, 2013 Rapport de performance

MESFTPRIJ, 2014 Rapport de performance

Plan de développement décennal dans le secteur dans l'éducation

AliouAkitola AKADIRI (évolution du financement publique du système éducatif béninois et du cours de formation du diplômé.) « Mémoire de maitrise de la FASEG 2009

Programme FED de l'union Européenne pour le Bénin (septembre b2007 »évaluation des finances publique selon la méthodologie PEFA »: «public Expenditure and financeialAccountability.

VATE (1999) : « Leçon d'économie politique » Economica, paris, 1999,572p

Jomtiem : (1990) « leçon du besoin éducatif »

ANNA Boubion(1974) « le développement général d'une société »

TOM Hearly (1998) « L'investissement dans l'éducation »

Gary Becker(1993) « analyse économique rationnelle »

SiegfriedHanharrt(1994) « le cours de l'Econométrie et Education pp26-29

Pégatiéan H. j. (1993) « les déterminants de la croissance »

Demeoq(1988), sahn(1992) et scalpel (1995) « lien qui existe entre les dépenses publique éducatif et le revenu national

SABELLE Calm et al (2003-298) « notion d'efficacités »

REPARTITION DE LA DOTATION DE L'ANNEE 2014 PAR DEPARTEMENT ET PAR COMMUNE
Zone d'intervention (Département(s), commune(s))

Dotation du projet pour l'année de gestion 2014 : 1 119,30

DEPARTEMENT/EXTERIEUR/ADMINISTRATION CENTRALE	COMMUNES	MONTANTS (En millions de FCFA)
DEPARTEMENT		
ALIBORI	BANIKOARA	13,90
	GOGOUNOU	11,4
	KANDI	16
	KARIMAMA	12,07
	MALANVILLE	13
	SEGBANA	12,64
Total		79,01
ATACORA	BOUKOUMBE	10,20
	COBLY	8,14
	KEROU	8,64
	KOUANDE	19,07
	MATERI	10,32
	NATITINGOU	94,09
	PEHUNCO	9
	TANGUIETA	17,50
	TOUCOUNTOUNA	7,60
Total		184,56
ATLANTIQUE	ABOMEY-CALAVI	24,11
	ALLADA	26,27
	KPOMASSE	15,76
	OUIDAH	20,8
	SO-AVA	13,11
	TOFFO	13,34
	TORRI-BOSSITO	13,11
	ZE	13,11
Total		139,61
BORGOU	BEMBEREKE	13,11
	KALALE	10,85
	N'DALI	15,81
	NIKKI	13,75
	PARAKOU	25,07
	PERERE	8,16
	SINENDE	9,11
	TCHAOUROU	15,92
Total		113,42

COLLINES	BANTE	10,65
	DASSA	10,84
	GLAZOUE	10,29
	OUESSE	15,17
	SAVALOU	13,84
	SAVE	12,67
Total		76,06
COUFFO	APLAHOUE	12,87
	DJAKOTOMEY	11,74
	DOGBO	14,69
	KLOUEKANMEY	11,35
	LALO	11,43
	TOVIKLIN	10,64
Total		72,72
DONGA	BASSILA	11,81
	COPARGO	11,74
	DJOUGOU	20,62
	OUAKE	11,64
Total		55,81
LITTORAL	COTONOU	35,57
Total		35,57
MONO	LOKOSSA	15,20
	BOPA	11
	COME	13,64
	GRAND-POPO	13,62
	HOUEYOGBE	11,15
Total		66,76
PLATEAU	ADJA-OUERE	10,65
	KETOU	10,64
	IFANGNI	10,39
	POBE	15,69
	SAKETE	15,36
Total		62,73
OUEME	ADJARRA	13,90
	ADJOHOUN	13,56
	AGUEGUES	11,92
	APRO-MISSERETE	11,01
	AVRANKOU	14
	BONOU	14,64
	DANGBO	13,54
	PORTO-NOVO	22,79
	SEME-KPODJI	14,02
Total		130,03

ZOU	ABOMEY	14,42
	AGBANGNIZOUN	10
	BOHICON	13
	COVE	12,98
	DJIDJA	11
	HOUINHI	11
	ZANGNANADO	11
	ZA-KPOTA	9,64
	ZOGBODOME	8,66
Total		101,70
TOTAL GLOBAL		1116,044

Table des matières

Dédicace 1	ii
Dédicace 2	iii
REMERCIEMENTS	iv
RESUME.....	v
SOMMAIRE	vi
SIGLES ET ABREVIATIONS	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : La présentation du lieu et déroulement du stage	3
Section1 : Présentation du MESFTPRIJ et de la DPP	4
1.1HISTORIQUE MISSION FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION	4
1.1.1-Historique.....	4
1.1.2-Missions	5
1.1.3-Attributions	5
1.1.4-Foctionnement et organisation.....	6
1.2-Description et fonctionnement de la DPP	9
1.2.1: Secrétariat.....	10
1.2.2-Le service des études et de la prospective	10
1.2.3-Service de la gestion du système d'information	11
1.2.4- Service de la coopération	11
1.2.5- Cellule de Suivi-Evaluation des projets et programme.....	12
Section 2 : déroulement de stage.....	13
CHAPITREII :Cadre théorique et méthodologique	14
Section1: cadre théorique de recherche : Problématique, Objectifs, et Hypothèse ...	20
1.1 Problématique.....	15
1.2-Objectif général et spécifiques.....	16
1.2-Objectif général.....	16
1.3- Hypothèses	16
Section2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche	17
2.1.-Clarification conceptuelle	17
2.1.1-Investissements dans l'éducation	17
2.1.2-Efficacité	20

2.1.3-Efficience	21
2.1.1.5-Budget	21
2.1.1- Dépenses publique	21
2.1.2- Fondement théorique	21
2.1.3-Projet	22
2.2-Méthodologie de recherche	23
2.2.1-Méthodologie de collecte des données.....	23
2.2.2-Critère de validation des hypothèses.....	23
2.2.2.1-Critère dévalidation de l'hypothèse 1 :	23
2.2.2.2-Critère de validation de l'hypothèse2 :	24
CHAPITRE III : Présentation et analyse de résultats	25
Section1 : présentation et description des activités du PCREI-ESG.....	26
Tableau N°1 : répartition du budget de projet.....	26
1.1-Description des activités	27
1.1.1-Construction de CEG	27
1.1.1.1.1-Etudes.....	27
1.1.1.1.2-Travaux de construction des CEG	27
1.1.2-Construction d'un module de 4 salles de classe et réhabilitation des lycées de jeunes filles et CEG	27
1.1.2.1-Etudes.....	28
1.1.3 Construction des directions	29
1.1.4Construction de salles TICE.....	29
1.1.5-Constructions laboratoires	29
1.1.6- Construction des latrines.....	29
1.1.7 Installation de point d'eau	29
1.1.8-Mobilier.....	29
1.1.9-Construction et équipement de terrains de sports	29
1.1.10.-Etudes.....	30
1.1.11-Travaux d'aménagement.....	30
1.2-Réalisation physique et prévision des activités à exécuter	32
1.2.1TABLEAUN°2 :LES	ACTIVITES
PREVUES.....	32
1.2.2- Tableau n°3 : REALISATION PHYSIQUE DU PROJET DE 2010-2014	33

1.2.3-Tableau N°4 : taux d'exécution physique des activités du projet	34
1.11-Taux d'exécution financière des activités	36
SECTION2 : Analyse des résultats	36
2.1-Bilan d'exécution globale du projet.....	36
2.2-Tableau N°5 TAUX D'EXECUTION FINANCIERE ANNUELLE DU PROJET 2010-2014	36
2.2Tableau N°6 : taux d'exécutions physiques et financières.....	36
2.3- Calcul de l'efficacité des dépenses	38
2.4 -Validation des hypothèses.....	39
2.4.1-Validation de hypothèse1	39
2.4.2-Validation de l'hypothese2	39
2.4-Identification des problèmes et suggestions	39
2.5.1-Identification des problèmes	39
2.5.2-Suggestions	39
Conclusion.....	41
Annexe	a
Table des matières	g